

EO6 l'Engagement en contexte multinational

Auteur : WALCH COL

Date : 2003

Le Partenariat pour la Paix (PpP) n'est pas une institution, contrairement à l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou l'organisation de sécurité commune en Europe (OSCE), mais un ensemble de procédures créées et institutionnalisées en 1994. La France s'est intéressée au développement de ces procédures à partir de 1996/1997. Le PpP regroupe actuellement 46 pays.

1) Objectifs

1.1) Stabiliser la périphérie

Au début des années 1990, les pays de l'OTAN sortant de l'affrontement avec les pays du pacte de Varsovie, avaient pour objectif - toujours valable - de réduire les risques de crise aux périphéries est et sud. Outre l'élaboration de procédures, ont été instaurées des rencontres semestrielles entre les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, et des rencontres tous les 2 ou 3 ans entre les chefs d'Etat.

1.2) Développer l'interopérabilité des forces

A cet effet, les membres de l'ex-pacte de Varsovie participent régulièrement à des opérations et des exercices menés par l'OTAN. Les Alliés et les partenaires définissent pour deux ans les objectifs de planification et d'interopérabilité.

1.3) Réformer les appareils de défense

Il est nécessaire, dans le cadre de cette interopérabilité, de mettre les appareils politico- militaires en harmonie. A titre d'exemple, les réformes suivantes ont été entreprises :

- Séparation du ministère de la Défense de l'Etat-major général ;
- Création de corps de sous-officiers ;
- Adaptation des structures de commandement des pays du pacte de Varsovie aux normes OTAN.

Actuellement, on assiste à une inversion des priorités : réformer la Défense devient plus important pour des pays comme la Moldavie ou le Kazatskan, que favoriser l'interopérabilité de pays comme la Pologne.

1.4) Participer aux opérations de l'OTAN

Tous les pays partenaires ont participé aux opérations dans les Balkans. On peut donc considérer que les objectifs initiaux du PpP ont été atteints, justifiant que le PpP ait bientôt dix années d'existence.

2) Perspectives

Les réunions semestrielles des chefs d'Etat major généraux servent à la fois de bilan et de feuille de route (planification) pour les six mois à venir. Ce sont des procédures efficaces de normalisation européenne.

Les points à développer sont :

2.1) Recentrage vers le sud est

En 1994, le cœur du PpP était la " Mitteleuropa " et le Caucase. Depuis l'élargissement, on assiste au déplacement du centre de gravité vers l'Asie centrale. En outre, ce centre devient plus morcelé. La Mitteleuropa a disparu au profit de la Macédoine, de la Moldavie, du Kazakhstan... Ces modifications sont tant géopolitiques que fonctionnelles.

2.2) Approfondissement du PpP

De nouveaux champs d'action se sont ouverts récemment :

- lutte contre le terrorisme ;
- plans civils d'urgence (utilisation de l'OTAN lors de catastrophes majeures comme les inondations en Europe centrale) ;
- sécurité des frontières (définition de l'entraînement des forces) ;
- gestion de l'espace aérien (AD - air defence - : surveillance de l'espace aérien et ATM -air traffic management - : échange d'information sur le trafic aérien) ;
- " twinning " (jumelage entre deux grandes unités pour échanges de cadres, programmes d'exercice communs).

2.3) Elargissement

Deux pays européens devraient être intégrés à partir de 2004 : la Bosnie Herzégovine, et la Serbie Montenegro. Pour les pays au sud de la méditerranée (Tunisie, Libye, Egypte), l'interopérabilité passe par le dialogue méditerranéen qui se développe fortement.

2.4) Approche régionale

Bien que chaque pays soit traité individuellement, il existe quatre regroupements régionaux :

- Europe du sud-est (Croatie, Albanie, Macédoine, Serbie, Bosnie, Moldavie)
- Caucase
- Asie centrale
- Pays neutres.

Le but de ces regroupements est de développer une rationalité régionale pour des pays ayant une situation politique et militaire voisine, et de les faire travailler ensemble. Les modalités ne sont pas fixées à l'avance, mais sont discutées avec l'OTAN.

3) Défis

3.1) Divergences d'objectifs

L'utilisation du PpP pour les pays neutres pose la question de l'interopérabilité. Peuvent-ils être exclus des réflexions en cours ?

3.2) Taille des unités

Comment mettre en valeur des petits pays qui envoient en opération une seule section, alors que cela implique de leur part un effort financier très important ? Il faut tenir compte de la psychologie des nations dans la gestion quotidienne du PpP.

3.3) Concertation avec l'Union européenne

L'Union européenne (UE) accuse un retard important concernant la réflexion sur la périphérie. De plus, les problèmes d'harmonisation des procédures entre l'UE et l'OTAN sont nombreux.

Conclusion

Le Partenariat pour la Paix, en développant le dialogue et l'interopérabilité des forces en Europe, a favorisé la stabilisation de la paix au sein de cet espace. Son élargissement à des périphéries plus lointaines (Caucase, Asie centrale), et le dialogue avec l'Union européenne sont désormais les défis majeurs auxquels il devra faire face.